

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**ASCAGEL MPG CONCENTRE**

Version 3.3

Date d'impression 25.01.2024

Date de révision 27.02.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : ASCAGEL MPG CONCENTRE

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Agents antigel

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Cette substance n'est soumise à aucune restriction selon la législation UE REACH.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : BRENNTAG S.A.  
Avenue du Progrès 90  
FR 69680 CHASSIEU  
Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00  
Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74  
Adresse e-mail : securite-produits@brenntag.fr  
Personne responsable/émettrice : Direction HSE

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
0800 07 42 28 appel depuis la France  
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France  
(serveur ORFILA de l'INRS)  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
Informations limitées aux intoxications  
01 45 42 59 59 appel depuis la France  
+33 1 45 42 59 59 (international)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.  
Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

#### Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.  
Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008.

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

propane-1,2-diol

No.-CAS : 57-55-6

>= 10 - <= 100 ---

---

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

No.-CE : 200-338-0  
No. enr. : 01-2119456809-23-xxxx  
REACH EU

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si nécessaire.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

## **ASCAGEL MPG CONCENTRE**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.
- Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Adapter l'équipement de protection à la taille de l'incendie.
- Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

- Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

- Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter une exposition directe au soleil. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire) :  
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

<b>Composant:</b>	<b>propane-1,2-diol</b>	<b>No.-CAS 57-55-6</b>
-------------------	-------------------------	------------------------

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 168 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 10 mg/m<sup>3</sup>

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 213 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 50 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	: 85 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 10 mg/m3

<b>Composant:</b>	<b>propane-1,2-diol</b>	<b>No.-CAS 57-55-6</b>
-------------------	-------------------------	------------------------

### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 168 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 10 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 213 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 50 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	: 85 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 10 mg/m3

<b>Composant:</b>	<b>propane-1,2-diol</b>	<b>No.-CAS 57-55-6</b>
-------------------	-------------------------	------------------------

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 260 mg/l
Eau de mer	: 26 mg/l
Libérations intermittentes extrapolé	: 183 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 572 mg/kg poids sec

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

Sédiment marin	: 57,2 mg/kg poids sec
Sol	: 50 mg/kg poids sec
STP extrapolé	: 2000 mg/l
Empoisonnement secondaire extrapolé	: 1133 mg/kg

<b>Composant:</b>	<b>propane-1,2-diol</b>	<b>No.-CAS 57-55-6</b>
-------------------	-------------------------	------------------------

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 260 mg/l
Eau de mer	: 26 mg/l
Libérations intermittentes extrapolé	: 183 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 572 mg/kg poids sec
Sédiment marin	: 57,2 mg/kg poids sec
Sol	: 50 mg/kg poids sec
STP extrapolé	: 2000 mg/l
Empoisonnement secondaire extrapolé	: 1133 mg/kg

<b>Composant:</b>	<b>propane-1,2-diol</b>	<b>No.-CAS 57-55-6</b>
-------------------	-------------------------	------------------------

### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 168 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 10 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 213 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 50 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	: 85 mg/kg p.c./jour

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

DDSE (dose dérivée sans effet)  
 Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 10 mg/m<sup>3</sup>

**Composant: propane-1,2-diol No.-CAS 57-55-6**

### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)  
 Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 168 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)  
 Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 10 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)  
 Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 213 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)  
 Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 50 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)  
 Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 85 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)  
 Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 10 mg/m<sup>3</sup>

**Composant: propane-1,2-diol No.-CAS 57-55-6**

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 260 mg/l

Eau de mer : 26 mg/l

Libérations intermittentes extrapolé : 183 mg/l

Sédiment d'eau douce : 572 mg/kg poids sec

Sédiment marin : 57,2 mg/kg poids sec

Sol : 50 mg/kg poids sec

STP extrapolé : 2000 mg/l

Empoisonnement secondaire extrapolé : 1133 mg/kg

**Composant: propane-1,2-diol No.-CAS 57-55-6**



## ASCAGEL MPG CONCENTRE

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 260 mg/l
Eau de mer	: 26 mg/l
Libérations intermittentes extrapolé	: 183 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 572 mg/kg poids sec
Sédiment marin	: 57,2 mg/kg poids sec
Sol	: 50 mg/kg poids sec
STP extrapolé	: 2000 mg/l
Empoisonnement secondaire extrapolé	: 1133 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).  
Protection respiratoire conforme à EN 141.

##### *Protection des mains*

Conseils : Eviter le contact avec la peau  
Gants de protection  
Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.  
Caoutchouc nitrile

##### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

##### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

**ASCAGEL MPG CONCENTRE**

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	:	liquide
Etat physique	:	liquide
Couleur	:	incolore, ou, de couleur /coloré(e), rouge, bleu, jaune
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	non déterminé
	:	env. -60 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	100 - 188 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	12,6 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	2,4 %(V)
Point d'éclair	:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation	:	> 371 °C
Température de décomposition	:	non déterminé
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	Donnée non disponible
pH	:	Non applicable
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	non déterminé
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Temps d'écoulement	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	soluble

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Taux de dissolution : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : non déterminé

Stabilité de la dispersion : Donnée non disponible

Pression de vapeur : non déterminé

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,04 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : non déterminé

Caractéristiques de la particule  
Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Le produit n'est pas explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

Taux d'évaporation : non déterminé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Type de réaction : polymérisation

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter l'humidité. Exposition à la lumière. Exposition à l'air. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter une exposition directe au soleil.

Décomposition thermique : non déterminé

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts, Bases fortes. Oxydants forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aldéhydes, Alcools, Acides organiques

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Données pour le produit

##### Toxicité aiguë

###### Oral(e)

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

###### Inhalation

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

###### Dermale

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

##### Irritation

###### Peau

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

###### Yeux

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

##### Sensibilisation

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

##### Effets CMR

##### Propriétés CMR

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

### Toxicité pour un organe cible spécifique

#### Exposition unique

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Autres propriétés toxiques

#### Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

#### Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

**Composant:** propane-1,2-diol No.-CAS 57-55-6

### Toxicité aiguë

#### Oral(e)

DL50 : 22000 mg/kg (Rat, mâle et femelle)

#### Inhalation

CL50 : > 317042 mg/l (Lapin; 2 h; poussières/brouillard)

#### Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin)

### Irritation

#### Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

#### Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

### Sensibilisation

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (Test de Maximalisation; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

### Autres propriétés toxiques

#### Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

#### Oral(e)

DL50 : 22000 mg/kg (Rat, mâle et femelle)

#### Inhalation

CL50 : > 317042 mg/l (Lapin; 2 h; poussières/brouillard)

#### Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin)

#### Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

#### Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

### Sensibilisation

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (Test de Maximalisation; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

#### Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Données pour le produit

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

<b>Composant:</b>	<b>propane-1,2-diol</b>	<b>No.-CAS 57-55-6</b>
-------------------	-------------------------	------------------------

#### Toxicité aiguë

##### Poisson

CL50 : 40.613 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)  
(Essai en statique; OCDE ligne directrice 203)

##### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 18.340 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 48 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

##### algue

CE50r : 19000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 96 h)  
(Essai en statique; Point final: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)

#### Toxicité chronique

##### Invertébrés aquatiques

NOEC : 13020 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 7 jr) (Essai en semi-statique; Point final: Reproduction)

##### Poisson

CL50 : 40.613 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)  
(Essai en statique; OCDE ligne directrice 203)

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 18.340 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 48 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

### algue

CE50r : 19000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 96 h) (Essai en statique; Point final: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)

### Invertébrés aquatiques

NOEC : 13020 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 7 jr) (Essai en semi-statique; Point final: Reproduction)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Composant:** propane-1,2-diol **No.-CAS** 57-55-6

### Persistance et dégradabilité

#### Biodégradabilité

Résultat : 81 % (anaérobique; Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE ligne directrice 301F)Facilement biodégradable.Il critério per la finestra di 10 giorni è soddisfatto.

Résultat : 96 % (Durée d'exposition: 64 jr)(OCDE ligne directrice 306)

#### Biodégradabilité

Résultat : 81 % (anaérobique; Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE ligne directrice 301F)Facilement biodégradable.Il critério per la finestra di 10 giorni è soddisfatto.

Résultat : 96 % (Durée d'exposition: 64 jr)(OCDE ligne directrice 306)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Données pour le produit

#### Bioaccumulation

Résultat : Une évaporation notable de la solution aqueuse dans l'air n'est pas attendue.

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Données pour le produit



## ASCAGEL MPG CONCENTRE

### Mobilité

Résultat : non déterminé

### Répartition entre les compartiments environnementaux

: Donnée non disponible

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Données pour le produit

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

### Données pour le produit

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Données pour le produit

#### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.  
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID, IMDG et le code IATA.

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Données pour le produit

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : NC Non classé

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

**Composant:** propane-1,2-diol **No.-CAS 57-55-6**

France. INRS, Maladies Professionnelles, Table of Work-Related Illnesses : Table : 66; Listé  
Table : 84; Listé

### État actuel de notification

#### propane-1,2-diol:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
EINECS	OUI	200-338-0
DSL	OUI	
KECI (KR)	OUI	KE-29267
ENCS (JP)	OUI	(2)-234
ISHL (JP)	OUI	2-(8)-321
JEX (JP)	OUI	(2)-234
ISHL (JP)	OUI	2-(8)-323
ISHL (JP)	OUI	(2)-234
NZIOC	OUI	
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ONT INV	OUI	
TCSI	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	
VN INV	OUI	
TH INV	OUI	2905.32
TH INV	OUI	55-1-04534
PHARM (JP)	OUI	
AU AIICL	OUI	

France. INRS, Maladies Professionnelles, Table of Work-Related Illnesses : Table : 66; Listé  
Table : 84; Listé

### État actuel de notification

#### propane-1,2-diol:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
EINECS	OUI	200-338-0
DSL	OUI	
KECI (KR)	OUI	KE-29267
ENCS (JP)	OUI	(2)-234
ISHL (JP)	OUI	2-(8)-321
JEX (JP)	OUI	(2)-234
ISHL (JP)	OUI	2-(8)-323
ISHL (JP)	OUI	(2)-234
NZIOC	OUI	

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ONT INV	OUI	
TCSI	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	
TH INV	OUI	2905.32
TH INV	OUI	55-1-04534
PHARM (JP)	OUI	
AU AIICL	OUI	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

### Abréviations et acronymes

<b>AU AIICL</b>	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>DSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>ENCS (JP)</b>	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
<b>IECSC</b>	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
<b>INSQ</b>	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
<b>ISHL (JP)</b>	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
<b>KECI (KR)</b>	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé

## ASCAGEL MPG CONCENTRE

<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NDSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>NZIOC</b>	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle
<b>ONT INV</b>	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>PHARM (JP)</b>	Japon. Liste des pharmacopées
<b>PICCS (PH)</b>	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>N° UK REACH Autor.</b>	UK REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° UK REACH ConsDemAutor.</b>	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>UK REACH-Reg.No</b>	UK REACH Registration Number
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante
<b>TCSI</b>	Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants
<b>TH INV</b>	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
<b>TSCA</b>	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques

### Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

**ASCAGEL MPG CONCENTRE**

Autres informations :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.